

Étude de cas

Une couverture rapide et flexible, idéale pour vos voyageurs saisonniers!



Clients : Paul et Louise, 65 ans

Besoins en assurance

Paul et Louise, tous deux âgés de 65 ans, viennent de prendre leur retraite et passent maintenant leurs hivers sous un climat plus chaud. La plupart de leurs dettes étant remboursées et leur assurance collective de travail n'étant plus en vigueur, ils veulent s'assurer que leurs frais funéraires et leurs prêts restants seront couverts.

Profil santé

Ils sont tous deux en bonne santé, ne présentant qu'une hypertension bien contrôlée. Comme ils voyagent chaque année pendant 8 à 10 semaines consécutives, il leur est toutefois plus difficile d'obtenir une assurance traditionnelle. La plupart des régimes exigent de longs questionnaires médicaux et des rapports de médecin, et certains imposent des frais supplémentaires ou des restrictions aux grands voyageurs.

Admissibilité

Paul et Louise sont chacun admissibles à la **Protection Platine d'Assomption Vie**, une option simplifiée qui offre jusqu'à 500 000 \$ de couverture – sans examen médical ni rapport de médecin.

Solution sur mesure

Leur assurance est conçue pour couvrir à la fois leurs besoins à long terme et leurs dettes à court terme :

- **Protection permanente :** 40 000 \$ chacun pour couvrir les frais funéraires.
- **Protection additionnelle pour Paul :** 100 000 \$ pendant 10 ans pour couvrir le refinancement de la maison.
- **Protection additionnelle pour Louise :** 50 000 \$ pendant 10 ans pour couvrir le remboursement de sa marge de crédit liée aux rénovations récentes.

Prime mensuelle totale

Ensemble, ils paient **473,63 \$ par mois**, ce qui couvre leur assurance permanente et leur protection de 10 ans.

Pourquoi Paul et Louise ont-ils choisi Protection Platine ?

- Il n'y a aucune période d'attente – leur couverture commence immédiatement, sans examens ou rapports médicaux.
- Ils peuvent voyager sans que cela ait un impact sur leur admissibilité.*
- Si leurs besoins changent, leurs couvertures temporaires peuvent être transformées en assurance permanente, jusqu'à l'âge de 75 ans.

**Aucune restriction pour les voyages en Amérique du Nord, aux Caraïbes (sauf Haïti) ou en Europe de l'Ouest.*

Communiquez avec votre conseiller dès aujourd'hui pour découvrir comment les solutions flexibles d'Assomption Vie peuvent vous convenir.